

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2018

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine – JEHL Pascal – SCHMITT Clarisse - KREDER Régis - UHL Christophe – STEYDLI Jean-Marc (arrive pour 18h40) – HEINRICH Chantal – GUTH Thierry - BALLAND Sandra – HIPPE Isabelle – DUTTER Vincent (arrivera avec du retard) – HEINRICH Claude - STOECKEL Joël – WEBER Sylvain - HUCK Audrey (arrive pour 18h45) – KEMPF Jacques –

Absents excusés :

AUBERT Virginie ayant donné procuration à KUHN Bruno
MATHIEU Arnaud ayant donné procuration à FRITSCH Christine
HENNINGER Sabrina ayant donné procuration à UHL Christophe
FAIVET Anne ayant donné procuration à HUCK Audrey
EHRHART Elisabeth

Assistait sur invitation : Mr AMOUGOU-AMOUGOU Pierre, trésorier

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno KUHN à la Mairie le 06 avril 2018 à 18 Heures, en séance ordinaire.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie et la convocation adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur

Le Maire déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2. FINANCES LOCALES

2.1. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2017

- Budget communal
- Budget annexe de la zone d'activités

2.2. Affectation du résultat d'Exploitation 2017

- Budget communal

2.3. Budget primitif 2018

- 2.3.1. Fixation des taux des quatre taxes pour 2018
- 2.3.2. Budget communal 2018 et budget annexe zone d'activités

3. DIVERS ET COMMUNIQUE

..*..*..*..*..*

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

DESIGNE Sylvain WEBER comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2018

2. FINANCES LOCALES

2.1. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2017

▪ Budget communal

Le 1^{er} adjoint FAHRNER Maurice présente et commente les résultats du compte administratif 2017. Les résultats sont les suivants :

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat
Section de fonctionnement	1 251 281,90 €	1 613 250,95 €	+ 361 969,05 €
Section d'investissement	491 642,34 €	503 125,88 €	+11 483,54 €
Résultat final			+ 373 452,59 €

Reste à réaliser :

	Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	812 583,00 €	244 315,00 €	- 568 268,00 €

Les chiffres du compte de gestion 2017 tenu par le receveur municipal, sont identiques à ceux du compte administratif 2017.

Mr AMOUGOU commente la situation financière de la commune au 31.12.2017.

Lors des débats, la maison de retraite est évoquée et Mr KEMPF Jacques souhaiterait connaître le fonctionnement de cette instance et sollicite que ce point soit présenté aux conseillers lors d'une séance du conseil municipal.

Entendu en ses explications le 1^{er} adjoint et le trésorier, le conseil municipal

Entendu l'exposé sur le compte administratif 2017 constituant l'exécution des décisions budgétaires de l'exercice écoulé,

Après examen des documents présentés au compte administratif pour 2017

Considérant la concordance parfaite entre le compte de gestion tenu par le comptable et le compte administratif de la commune, le conseil municipal, le Maire s'étant retiré au moment du vote,

APPROUVE le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion comme présenté et

DONNE décharge au receveur municipal de la commune pour sa gestion durant l'exercice 2017.

Mr FAHRNER rappelle qu'un aperçu de la situation financière des communes peut être visualisé sur le site internet du Département ou autre site. Ces différentes fiches permettent de retracer les situations financières des communes ainsi que les données relatives à la fiscalité.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRE PRESENTS (19)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2018

▪ Budget annexe de la zone d'activités

Le conseil municipal, entendu en ses explications la dgs

Après en avoir délibéré, hors la présence du Maire,

APPROUVE le compte administratif 2017 de la zone d'activités, sous la présidence de Monsieur FAHRNER Maurice, comme suit :

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Solde
Section de fonctionnement	1 270.00 €	100 525.00 €	+ 99 255.00 €
Section d'investissement	0 €	0 €	
Résultat final			+ 99 255.00 €

Le compte de gestion tenu par la trésorerie concorde avec les chiffres du compte administratif 2017 pour le budget annexe – Zone d'activités.

APPROUVE le compte de gestion et **donne décharge** au Receveur Municipal de la commune pour sa gestion durant l'exercice 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS (19)

2.2. Affectation du résultat d'Exploitation 2017

▪ Budget communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Bruno KUHN, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **361 969,05 €**,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A. EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017 Affectation obligatoire - à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	361 969.05 €
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) affecté comme suit : - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	361 969,05 € 361 969,05 €

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2018

B. DEFICIT AU 31.12.2017 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif (compte 001 dépenses d'investissement) Excédent disponible (voir A – solde disponible)	0 €
C.	

L'excédent d'investissement constaté au 31.12.2017 s'élevant à 11 483.54 €, est repris au compte 001 Excédent d'investissement reporté

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS (21) – arrivée d'une conseillère ayant une procuration

2.3. Budget primitif 2018

2.3.1. Fixation des taux des quatre taxes pour 2018

Mr FAHRNER présente l'état N° 1259. Les bases d'imposition prévisionnelles 2018, les taux et produits attendus se présentent comme suit :

TAXES	TAUX DE REFERENCE	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	16.20 %	405 810 €
Taxe foncière (bâti)	9.93 %	205 352 €
Taxe foncière (non bâti)	47.42 %	53 585 €
Cotisation Foncière des Entreprises	16.26 %	66 162 €
		730 909 €

Le produit final attendu s'élève à 730 909 € auquel il faut rajouter des allocations compensatrices reversées par l'Etat.

Mr le Maire rappelle également que les taxes n'ont pas été augmentées depuis plusieurs années.

Entendu en ses explications Mr FAHRNER, le conseil municipal est amené à voter les taux pour 2018.

Après délibéré, le conseil municipal

DECIDE de maintenir pour 2018 les taux comme présentés.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS (22)

La réforme de la taxe d'habitation prévoit un dégrèvement de taxe pour certains citoyens en fonction de leur revenu fiscal de référence. Ce dégrèvement sera pris en charge par l'Etat qui abondera les ressources fiscales des communes. Il ne devrait pas avoir de diminution des ressources fiscales pour les communes.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2018

2.3.2. Budget 2018 commune et budget annexe zone d'activités

▪ **Budget principal**

Le projet de budget primitif 2018 initialement soumis aux conseillers le 20 mars 2018, est présenté par le premier adjoint FAHRNER Maurice en équilibre sans augmentation des 4 taxes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Les opérations d'investissement sont commentées en détail. Elles soulèvent des questionnements auxquels le Maire et l'adjoint apportent des réponses

Le projet de budget se présente comme suit :

Section de fonctionnement

✓	Dépenses réelles	1 430 000,00 €
	Virement à la section d'investissement (autofinancement)	202 500,00 €
		1 632 500,00 €
✓	Recettes réelles	1 632 500,00 €

Section d'investissement

✓	Dépenses opérations diverses	4 674 163,00 €
✓	Opérations financières et dépenses imprévues	246 800,00 €
		4 920 963,00 €
✓	Recettes d'opérations d'investissement	3 797 010.41 €
	Opérations d'ordre	202 500.00 €
		4 920 963.00 €

Le conseil municipal entendu en ses explications le 1^{er} adjoint, et après délibéré,

ADOpte le budget primitif 2018 par 13 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS.
et 7 VOIX CONTRE
(BALLAND Sandra – WEBER Sylvain – STOECKEL Joël - STEYDLI Jean-Marc -
HUCK Audrey – FAIVET Anne – KEMPF Jacques)
[les voix CONTRE concernent notamment le projet/coût de la salle multisports]

▪ **Budget zone d'activités**

Le budget primitif 2018 de la zone d'activités est équilibré en section de fonctionnement à 186 755,00 € et en section d'investissement à 87 500,00 €.

Il est à noter que ce budget sera un budget de régularisation afin de pouvoir transférer la zone à la CCRM.

Le conseil municipal après délibéré,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2018

APPROUVE le budget annexe de la zone d'activités 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. DIVERS ET COMMUNIQUEs

- Une adjudication de bois est prévue le 11/04. La date est jugée trop tardive pour faire le bois.
- Un gros acacia en allant vers de la chapelle, a disparu. Valeur du bois : 15 €. Aucun recours n'a été lancé suite à ce vol alors que dans d'autres circonstances des recours sont engagés
- Problème récurrent du stationnement de voitures sur le trottoir longeant la maison de retraite. Une campagne de sensibilisation sera menée afin que le personnel y travaillant ou les visiteurs, utilisent les parkings prévus à cet effet. Signallement à mettre en place. Courrier à adresser au directeur de la maison de retraite.
- Il est soulevé que les haies gênent la circulation douce à la sortie du village via Ebersmunster après la dernière maison à droite. Il conviendrait de les tailler.
- Les ornières dans la rue Grendel devant les propriétés KELLER et KUHN sont à nouveau soulevées. Il conviendrait de remettre en état cette route. Un montant a été budgétisé en fonctionnement pour l'entretien de la voirie mais pas pour une reconstruction complète de la chaussée.
- Avis sur le dossier déposé par l'EARL FRITSCH de FRIESENHEIM relatif à l'augmentation de la quantité de matière traitée journallement dans une unité de méthanisation, construction d'une fosse et installation d'un 3è cogénérateur : Mr le Maire estime en concertation avec la municipalité qu'il n'y a pas lieu de donner un avis, n'étant pas contre ce projet.
- Prochaine séance du conseil municipal le 23/04/18.

PLUS PERSONNES NE SOUHAITANT PRENDRE LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 20H25.

FAIT à HILSENHEIM le 25/04/2018
Le Maire

Bruno KUHN